

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à 18 heures 30,

MEMBRES
PRESENTS : 31

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : 4

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCHELLES, Adjoints.

DATE DE LA
CONVOCATION :
24 novembre 2023

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuidar DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2023-138

Etaient représentés par procuration :

Fouzia BOUKERCHE par Hervé GRANIER
Pascal NALIN par Antonio MUJICA
Valérie SANNA par Corinne D'ONORIO DI MEO
Sylvia POLLET par Vincent BOUTEILLE

OBJET :
CONSULTATION
PUBLIQUE
GARDANNE
PIECES AUTO
(GPA)

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,
Vu le Code de l'Environnement conformément à son article R512-46-11,
Vu le dossier de demande d'enregistrement d'installation classée de l'entreprise G Auto Pièces, joint en annexe,

Considérant que la Société G Auto Pièces a sollicité le 28 mars 2023, la procédure d'enregistrement auprès de la Préfecture au titre des installations classées, en vue d'exploiter l'activité de traitement de véhicule hors d'usage sur la commune de Gardanne ;

Que, le dossier de demande d'enregistrement a été évalué comme étant complet et régulier par les services de l'inspection de l'environnement ;

Considérant que, le projet a été soumis à une consultation du public pour la période du 25 septembre 2023 au 23 octobre 2023 ;

Que la consultation n'a appelé aucun avis du public ;

Considérant que, toutes constructions ou aménagements projetés sur le site, devront obligatoirement faire l'objet d'autorisation d'urbanisme ;

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

D'émettre un avis favorable à l'installation classée, pour l'exploitation d'une activité de traitement de véhicules hors d'usage de la société G Auto Pièces sur la commune de Gardanne.

Fait à Gardanne, le 05 décembre 2023

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

Par 24 voix POUR (Groupe de la Majorité, B. PRIOURET)

Par 5 voix CONTRE (C. JORDA, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, P. PONSART, J. BESSAIH)

6 abstentions (JM. LA PIANA, MC. RICHARD, G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIES - K. BENSADI)

Le Maire



Hervé GRANIER

Affiché le :